

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2015 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents.

Monsieur Michel ENCELLE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du dernier conseil
 1. Demande de prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée
 2. Ratios d'avancement de grade
- Questions diverses

Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 22/06/2015 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 24/06/2015.

1. Demande de prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (9.1 – Autres domaines de compétences des communes)

Après les explications de Monsieur le Maire sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée, le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser les travaux estimés sur 3 ans par la société PROPARTNER INCENDIE.

2. Ratios d'avancement de grade (4.1.1 – Délibérations et conventions)

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a modifié l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Jusqu'à présent, l'avancement de grade répondait à des règles nationales fixées par décret ; les quotas s'imposaient à toutes les collectivités et ne prenaient pas en compte leurs besoins spécifiques.

La règle nationale du quota a été supprimée ; le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du comité technique paritaire.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique paritaire :

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2015

Filière administrative :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 1ERE CLASSE	
GRADE D'AVANCEMENT	100 %

Le comité technique paritaire a émis un avis lors de sa réunion du 21/09/2015.

Aussi, je vous propose d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune conformément à ceux énoncés précédemment.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer les taux de promotion suivants pour l'avancement de grade :

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2015

Filière administrative :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 1ERE CLASSE	
GRADE D'AVANCEMENT	100 %

Questions diverses

- Communauté de Communes du Sânon :

Monsieur BOYER Fabrice fait part aux conseillers des décisions prises par la Communauté de Communes du Sânon, de rester comme actuellement avec possibilité d'accepter quelques communes qui désireraient intégrer notre communauté. Le Grand Couronné ne peut prétendre avoir de dérogation sous moins de 15 000 habitants et de ce fait, ne pourrait pas intégrer notre communauté.

- Monsieur MARQUES Samuel informe que la grille qui traverse le haut de la rue du Général Poirel est dégradée. Qui est responsable de cette grille ?? Association Foncière ou Commune ??

- Miroir rue de Lunéville devant l'église, carrefour dangereux.
Le Maire informe avoir pris des renseignements auprès d'une société fournissant des feux tricolores. Le coût s'élève à 10 000 € le feu.
Le carrefour sera sécurisé dans un premier temps par 2 panneaux STOP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.